

Cfdt:

Aviation Civile

Protocole

La valeur d'une signature : à la DSAC

Juillet 2024

Ce n'est pas une nouveauté à la DGAC, les services hors DSNA ne sont plus prioritaires pour les moyens humains et financiers. La CFDT Aviation Civile vous propose de faire le point sur les mesures indemnitaires qui concernent la DSAC, que le Directeur Général a bien justement qualifiée de "bon élève dont on ne s'occupe pas" lors du séminaire encadrants DSAC.

1. Des licences pour tous, ou presque : qu'elles soient dites "de surveillance" pour les domaines EXA et MED, ou pas, pour les domaines ATREAA et RQS, la DSAC complète son dispositif de professionnalisation et de reconnaissance de ses agents. Il reste encore des niches (agents s'occupant de SI notamment) qui échappent au dispositif, mais l'on peut se satisfaire de leur raréfaction. Autre point de satisfaction : leur valorisation indemnitaire est directement portée au niveau de leurs homologues déjà existantes. Une mesure de reconnaissance et d'égalité très appréciable, les licences ANSO, AMS et FISO de la DSNA n'ont pas eu cette chance et la CFDT Aviation Civile l'a souligné à maintes reprises.

2. Des valorisations en hausse : avec des pourcentages d'augmentation variant étonnamment (+20%, +33%, +40%, +66% et +100%), l'effort est significatif. Une inégalité criante est corrigée, le niveau 3 est enfin plus valorisé que le niveau 2 pour les assistants et adjoints.

3. Un quatrième niveau pour fidéliser : obtenu après deux années de position dans le troisième niveau, et valorisé à + 70% par rapport au nouveau niveau 3, le niveau 4 ne porte pourtant étonnamment pas le nom de mesure de fidélisation.

4. Tous les corps représentés : les Attachés obtiennent enfin une prime aux niveaux 3 et 4, les rares ICNA et les IESSA de la DSAC ne sont plus oubliés et sont mis au même niveau que les IEEAC.

5. Des inégalités à corriger : si on se satisfait des points précédents, réelles avancées pour les inspecteurs, on ne peut que déplorer les inégalités toujours persistantes et non justifiées. Ainsi, un administratif C ou B sera payé moins (pour la même licence !) que son homologue technique, avec des rapports allant de -31% à -66%. Un attaché se verra lui aux niveaux 3 et 4 retirer 50€ sans raison par rapport à ses collègues corps techniques... Enfin, même si l'injustice est moins criante, les corps de catégorie A ne touchent toujours rien pour les deux premiers niveaux.

Un point sur les montants

Niveau	TSEEAC	ASAAC ADAAC	Techniques Cat. A	ATTAE
1	50€ - 80€	55€	0€	0€
2	150€ - 180€	75€ - 100€	0€	0€
3	250€ - 350€	75€ - 150€	250€ - 350€	0€ - 300€
4	600€	200€	600€	0€ - 550€

~~ancienne valeur~~ - nouvelle valeur - valeur inchangée

SANS SIGNATURE DE LA CFDT,
c'est 0€ en plus pour toutes les
évolutions sur la période
2020-2027 pour la majorité
d'entre nous, n'en déplaise aux
syndicats non-signataires.



Pour continuer à défendre les
personnels de la DSAC et pour
nous aider à mettre fin aux
inégalités de corps,
rejoignez-nous !

CONTACTEZ-NOUS :



cfdt-dgac@regis-dgac.net



01 58 09 45 55



www.cfdtdgac.fr



fb.me/CFDTDGAC